

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

83/079 du 2/2/1983
DECRET N° _____/MTPS/DGTFP/DFP/22021

Portant intégration et nomination de Monsieur NKOMBO - MAZOUKA Michel, dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I, des Services Techniques (Travaux Publics). -

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

(/I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980, portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962, fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967, réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981, au décret n° 80/644 du 28.12.1980, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981, relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
(/u le Protocole d'Accord du 28 Novembre 1980, signé entre la République Populaire du Congo et la Roumanie;
(/u la lettre n° 6018/MEN-DGEOC-DOB du 21 Septembre 1982, du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;

- DECRETE : -

48)

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 et du Protocole d'Accord du 28 Novembre 1980 susvisés, Monsieur NKOMBO MAZOUKA Michel, né le 12 Octobre 1954 à N'Guiri (Mouyondzi), titulaire du Diplôme d'Ingénieur, Spécialité : Electrotechnique, obtenu à l'Institut Polytechnique Traian Vula Timisoara (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire, indice 710. -

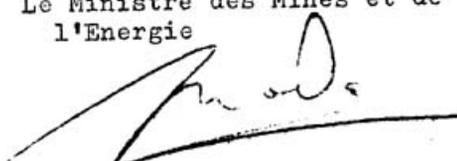
ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie. -

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./ -

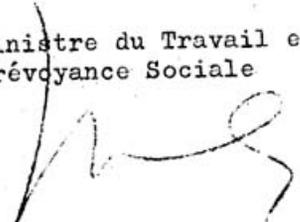
BRAZZAVILLE, le 2 Février 1983

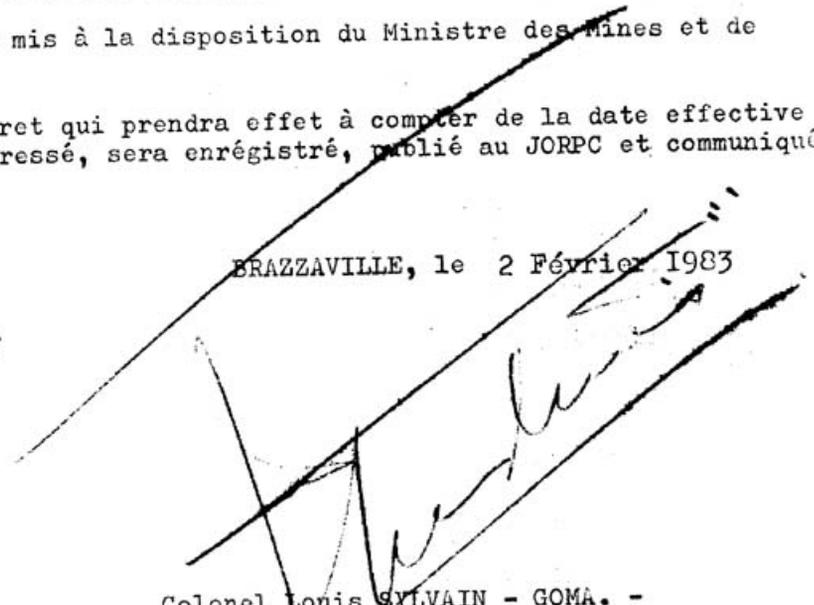
Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Le Ministre des Mines et de
l'Energie

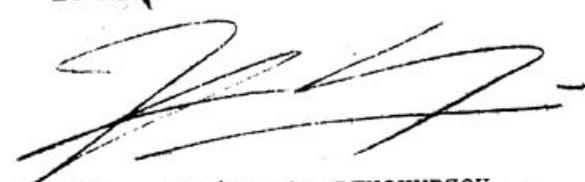

Rodolphe A D A D A. -

Le Ministre du Travail et de
Prévoyance Sociale


Bernard COMBO MATSIONA. -


Colonel Louis SYLVAIN - GOMA. -

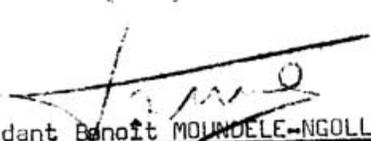
Le Ministre des Finances


Itihi - Ossétoumba LEKOUNDZOU. -

Le Ministre des Travaux Publics
et de la Construction
de la Construction et de l'HABITAT

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- DFP/BST 1
- D. B. 3
- D.C.F. 1
- M.M.E. 2
- D.G.M.E. 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCH/BC 2 / -
- MTPC 2


Commandant Benoît MOUNDELE-NGOLLO. -